



MonCompteFormation, l'application simple, pratique et directe pour vous former !

*Vous vous êtes déjà interrogé sur votre avenir professionnel ?
Vous aimeriez évoluer dans votre entreprise ou même changer de métier ?
88% des Français sont convaincus de la nécessité de suivre une ou plusieurs
formations pour changer de métier. Pourquoi pas vous ?*

Un accès simplifié à la formation

Salariés et travailleurs indépendants, votre compte personnel de formation (CPF) est désormais accessible à Saint-Pierre et Miquelon !

En effet, depuis quelques semaines, votre compte est alimenté en droits à la formation professionnelle, acquis tout au long de votre carrière, depuis 2015 !

Pour y accéder et les utiliser, un service a été lancé par le Ministère du Travail, avec une application mobile et un site internet : MonCompteFormation.

MonCompteFormation, comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application **MonCompteFormation** sur votre téléphone ou connectez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr ;
2. Identifiez-vous avec votre numéro de sécurité sociale pour découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former ;
3. Accédez à un catalogue pour trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins près de chez vous
4. Inscrivez-vous à une session de formation et payez directement depuis **MonCompteFormation**

500 euros par an pour vous former

Alimenté en heures jusqu'en 2018, votre compte sera désormais automatiquement alimenté de 500 euros par an (dans la limite de 5 000 euros), dès lors que vous travaillez au moins à mi-temps.

Pour les salariés non qualifiés, sans aucun diplôme, 800 euros sont crédités chaque année sur le compte (dans la limite de 8 000 euros).

Vous n'avez pas assez d'euros sur votre compte formation pour financer la formation de votre choix ? Il y a des solutions ! Vous pouvez faire appel à des financements supplémentaires en sollicitant une aide auprès de votre employeur, de la Collectivité Territoriale et/ou du Pôle Emploi (demandeurs d'emploi), de l'AGEFIPH par le biais de la Maison Territoriale de l'Autonomie (si vous êtes reconnu travailleur handicapé), ou choisir de payer directement par carte bancaire le reste à charge.

Se former, évoluer professionnellement ou changer de métier grâce à une application mobile et un site internet, c'est désormais possible. Téléchargez l'application **MonCompteFormation** sur votre téléphone et trouvez la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous.

Application gratuite :



L'Association pour la Formation Continue propose déjà un catalogue de formations éligibles au CPF !

Contactez-nous au 41 02 10 ou à contact@afc-spm.com pour en savoir plus.